



SOMMAIRE

	Page
Point 95 de l'ordre du jour: Question de la réunion d'une conférence mon- diale du désarmement (suite) Discussion générale (suite) . . . . .	135

Président: M. Károly CSATORDAY (Hongrie).

POINT 95 DE L'ORDRE DU JOUR

Question de la réunion d'une conférence mondiale du désarmement (suite) [A/5992; A/C.1/L.340 et Add.1 et 2]

DISCUSSION GÉNÉRALE (suite)

1. M. Bohdan LEWANDOWSKI (Pologne) dit que la course aux armements et le danger permanent qu'elle représente pour la paix et la sécurité internationales donnent à tous les pays, grands ou petits, Membres ou non des Nations Unies, le droit et le devoir de s'intéresser au problème du désarmement et de contribuer à sa solution. Certains pays, dont la République populaire de Chine, ont été exclus pendant des années des discussions sur cette question. La discrimination dont fait l'objet une grande puissance, qui est aussi une puissance nucléaire, ne peut que rendre fragiles les solutions même partielles qui ne sont pas sanctionnées par toutes les grandes puissances. L'idée de tenir une conférence mondiale du désarmement ouverte à tous les pays a été largement approuvée par la Commission du désarmement. Une telle conférence permettrait de rapprocher deux points de vue: celui selon lequel le désarmement dépend en premier lieu des grandes puissances et de leur volonté de désarmer, et celui selon lequel la responsabilité indéniable des grandes puissances peut et doit être harmonisée avec les intérêts de tous, chaque pays contribuant à atteindre cet objectif. L'Assemblée générale devrait appuyer cette heureuse proposition de réunir une telle conférence.

2. Si l'on accepte généralement l'idée d'une conférence mondiale, il subsiste certaines réserves quant à la façon de la préparer et de l'organiser. Ainsi, certaines délégations paraissent exagérément soucieuses du rôle à jouer par l'ONU dans la convocation d'une telle conférence. La Pologne respecte cet attachement au prestige de l'Organisation, mais elle fait remarquer que ce sont des pratiques discriminatoires qui sapent son autorité et obligent à créer une nouvelle tribune pour les discussions sur le désarmement; le principe d'universalité s'impose en matière d'efforts de désarmement, non seulement pour des raisons de justice et de droit international,

mais aussi pour assurer la stabilité des traités et faciliter de nouveaux accords. On peut y parvenir en mettant à profit toutes les idées formulées par les parties intéressées, et M. Lewandowski donne en exemple à ce propos les propositions formulées par la République démocratique allemande le 20 octobre 1965<sup>1/</sup>. Si l'on avait strictement respecté le principe d'universalité dans la composition de l'ONU, il n'aurait pas été nécessaire de convoquer une conférence en dehors du cadre des Nations Unies: la Première Commission de l'Assemblée générale, la Commission du désarmement auraient fort bien pu faire l'affaire; l'idée d'une conférence spéciale sur le désarmement est une conséquence naturelle des défauts de l'Organisation, mais elle reste pleinement conforme à la Charte, qui enjoint la renonciation au recours de la force et la recherche de tous les moyens propres à abolir la guerre.

3. Certains pays estiment que le moment n'est pas encore venu de permettre à tous les Etats ayant une certaine importance militaire de participer aux négociations sur le désarmement et ils s'arrogent le droit de décider de l'heure propice; mais ces atermoiements, s'ils sont peut-être conformes aux intérêts d'un Etat ou d'un très petit groupe de nations, ne servent assurément pas la cause de la communauté mondiale. Certes la tâche proposée est complexe, mais elle est également urgente, et la Pologne ne voit pas de raisons valables pour qu'on ne convoque pas cette conférence aussitôt que possible, par exemple dès 1966.

4. D'autres pays soulèvent des questions de procédure. Il va sans dire que le succès de la conférence dépend d'une bonne préparation; mais il serait prématuré de trancher d'ores et déjà les questions d'ordre technique car, en tout état de cause, toutes ces questions devront faire l'objet d'un accord entre tous les pays intéressés, entre toutes les grandes puissances notamment, puisque aucune puissance nucléaire n'adhérera vraisemblablement à un arrangement important sur une question de fond ou de procédure à l'élaboration de laquelle elle n'aurait pas participé. Chacune des cinq puissances nucléaires est spécialement responsable du maintien de la paix, et chacune doit avoir les mêmes droits, chacune doit consentir à la convocation de la conférence, chacune doit prendre part aux négociations initiales. Il importe donc par-dessus tout de rechercher l'assentiment de ces cinq puissances et d'assurer leur participation à la conférence.

<sup>1/</sup> Déclaration transmise au Président de l'Assemblée générale par le Ministre des affaires étrangères de la République populaire hongroise dans une lettre du 27 octobre 1965 et distribuée aux Membres de l'Organisation des Nations Unies avec une note verbale du 3 novembre 1965.

5. Certaines délégations redoutent un ralentissement ou l'abandon même des travaux de la Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement dans l'expectative des résultats de la conférence mondiale; mais ni la Pologne — selon M. Lewandowski — ni les pays non alignés n'ont jamais eu l'intention de renoncer aux efforts accomplis dans un organe dans l'attente de pourparlers prévus dans un autre organe. Tous les efforts doivent être portés vers le même but. D'autre part, plus d'un orateur a admis que l'efficacité du Comité des dix-huit puissances a été quelque peu compromise par sa composition inadéquate; si la conférence mondiale du désarmement devait décider d'améliorer la composition de cet organe de négociations, cette décision ne pourrait être que bienvenue.

6. Enfin, la non-reconnaissance de certains Etats ne constitue pas une excuse pour bloquer une conférence mondiale du désarmement, étant donné que ce ne serait pas la première assemblée internationale où se réuniraient des pays qui n'entretiennent pas l'un avec l'autre des relations diplomatiques. Il faut que tous les Etats dont l'action conjuguée est nécessaire au but recherché soient présents et l'on ne saurait assortir la proposition de réunir cette conférence de préalables qui risqueraient de faire échouer tout ce projet. Les intérêts à courte vue doivent céder le pas devant des considérations d'intérêt plus général: une conférence mondiale du désarmement peut contribuer à rétablir la confiance entre les nations et à faciliter l'adoption de mesures mondiales de désarmement; elle aura ainsi bien mérité de l'humanité.

7. M. FOSTER (Etats-Unis d'Amérique) rappelle que le point à l'examen découle de la résolution adoptée le 11 juin 1965 par la Commission du désarmement<sup>2/</sup> et qu'il est donc pertinent de revenir sur les raisons pour lesquelles des Etats-Unis se sont abstenus lorsque cette résolution a été mise aux voix. La délégation américaine avait dit alors qu'elle était loin d'être convaincue que, dans les circonstances prévisibles, une telle conférence faciliterait les accords sur la limitation ou la réduction des armements, qui paraissaient alors possibles; si donc cette conférence ne devait pas produire de résultats utiles, elle ne pourrait que nuire aux négociations essentielles qui sont poursuivies au Comité des dix-huit puissances et ailleurs. Après avoir suivi avec attention les déclarations qui ont été faites à la Commission, les Etats-Unis ne sont toujours pas persuadés qu'une argumentation concluante ait été présentée en faveur de la convocation d'une telle conférence.

8. Les Etats-Unis ont amplement démontré qu'ils étaient prêts, par leurs actes comme par leurs paroles, à prendre des mesures urgentes et pratiques pour mettre un terme à la course aux armements et pour réduire les risques d'un conflit armé. Ils cherchent toujours à favoriser des négociations sérieuses à cet effet et reconnaissent qu'on doit attacher une priorité spéciale à la question de la non-prolifération des armes nucléaires, tout en continuant les efforts en vue du désarmement général et complet. Les Etats-Unis espèrent sincèrement que les négocia-

tions aboutiront à la conclusion d'un traité sur la non-prolifération auquel il sera possible pour toutes les nations d'adhérer. D'autre part, les Etats-Unis souhaitent aussi arriver à une entente sur d'autres mesures connexes et ils ont introduit à cette fin de nouvelles propositions et une nouvelle souplesse dans leurs propositions ou positions antérieures. Ils se sont déclarés prêts à tenir compte des récents progrès scientifiques pour trouver la base d'un accord sur l'interdiction complète des essais nucléaires; ils ont réaffirmé qu'ils désiraient un blocage contrôlé du nombre et des caractéristiques des véhicules d'armes nucléaires, ce qui pourrait favoriser par la suite une réduction du nombre de ces véhicules; ils pensent aussi que le moment est venu d'arrêter la production de matières fissiles destinées aux armements et d'en transférer des quantités importantes à des fins pacifiques, et ils ont proposé à ce sujet que les Etats-Unis et l'Union soviétique détruisent de façon vérifiable des quantités importantes de leurs stocks respectifs d'armes nucléaires.

9. Si le représentant des Etats-Unis a jugé bon de rappeler ces propositions, c'est pour souligner que son pays recherche l'adoption de mesures concrètes et qu'il est prêt dès maintenant à négocier sérieusement dans ce sens à Genève ou ailleurs; c'est aussi parce que certains ont tendance à croire qu'un gouvernement montrerait son souci de progresser dans la voie du désarmement en acceptant de participer à une conférence mondiale du désarmement. Pour ce qui est des Etats-Unis, c'est par des propositions concrètes qu'ils ont prouvé leur désir de progresser. Le seul critère pertinent est de savoir si une conférence mondiale sur le désarmement facilitera la conclusion des accords qui sont maintenant urgents et réalisables ou si elle la retardera, si une conférence réunissant un si grand nombre d'Etats pourra examiner de façon constructive les mesures techniques et complexes en question ou si elle se répandra en polémiques tendant à exagérer les différences de vues plutôt qu'à les concilier. Certes, le Comité des dix-huit puissances n'a pas encore donné tous les résultats espérés, mais ses discussions ont ouvert la voie à la conclusion de plusieurs accords existants et ont jeté la base de nouveaux accords qui contribueront à mettre fin à la course aux armements. Les Etats-Unis ne sont pas conscients que les membres de ce comité attribuent à l'absence d'un ou de plusieurs gouvernements le fait qu'ils n'aient pu parvenir en 1965 à de nouveaux accords, ni qu'ils croient que les problèmes disparaîtraient en confiant le problème à un nouvel organisme. Pour sa part, la délégation des Etats-Unis doute qu'une conférence mondiale du désarmement puisse contribuer à résoudre ces difficultés et elle continue de croire qu'une telle conférence nuira à l'action du Comité des dix-huit puissances. Il faut écarter tout ce qui pourrait interrompre le processus des négociations qui s'y poursuivent.

10. Bon nombre des partisans d'une conférence mondiale y voient le moyen d'associer certains Etats importants du point de vue militaire aux futurs pourparlers sur le désarmement, mais rien ne prouve que tous les Etats désirent participer à des négociations sur le désarmement. Tout le monde est d'accord pour reconnaître que, si un progrès

<sup>2/</sup> Documents officiels de la Commission du désarmement, Supplément de janvier à décembre 1965, document DC/224.

substantiel doit être fait, la Chine communiste doit, le moment venu, participer directement aux négociations. Tant qu'une telle participation ne peut être assurée sur une base constructive, il faut poursuivre les efforts entrepris pour arriver à un accord sur la non-prolifération et sur les mesures connexes propres à mettre un terme à la course aux armements nucléaires.

11. Si les Etats-Unis ont des réserves au sujet d'une conférence mondiale du désarmement, elles ne tiennent pas à une volonté d'en exclure la Chine communiste ni à un refus d'entamer avec ses représentants des conversations utiles pour la cause de la paix et du désarmement. Bien au contraire, les Etats-Unis se réjouiraient si la Chine communiste donnait la moindre preuve d'intérêt pour la cause de la paix et du désarmement et ils seraient tout disposés à chercher le meilleur moyen d'en tirer parti pour trouver une solution aux problèmes actuels, qu'il s'agisse du rétablissement de la paix dans le Sud-Est asiatique ou des questions relatives à la limitation ou à la réduction des armements. Mais où voit-on que les Communistes chinois sont préparés à discuter sérieusement du désarmement, sans même parler de négocier? La voie a toujours été libre pour des entretiens avec la Chine communiste: plusieurs gouvernements, dont ceux de trois puissances nucléaires, sont représentés à Pékin, les Etats-Unis ont eu à Varsovie 127 entrevues avec les représentants de la Chine communiste, mais rien de tout cela n'incite à croire que les dirigeants communistes chinois ont le souci de mettre fin à la course aux armements nucléaires ou d'adopter d'autres mesures positives de désarmement. Au contraire, ils ont montré qu'ils faisaient fi de l'opinion mondiale en entreprenant des essais dans l'atmosphère au mépris du traité qui les interdit; malgré tous les appels, dont ceux de l'Assemblée générale, ils se sont refusés à souscrire à ce traité et continuent ouvertement à le critiquer. Il est superflu de s'étendre plus longuement sur l'attitude négative de la Chine communiste en matière d'interdiction générale des essais, de la création de zones dénucléarisées ou de la prolifération des armes nucléaires.

12. Outre l'attitude de la Chine communiste, il y a beaucoup de questions d'organisation, de procédure et de fond qu'il faut étudier avant que les gouvernements puissent décider de leur participation à une conférence mondiale et c'est en raison de ce facteur qu'il serait inopportun de décider à l'heure actuelle de réunir une telle conférence ou d'en fixer la date. Il faudrait notamment s'entendre exactement sur les points suivants: sous quels auspices cette conférence se réunirait-elle, à quelle date, où, et pendant combien de temps, quel serait son ordre du jour, comment seraient assurés les services de son secrétariat, quel en serait le coût, par qui serait-elle financée. Il ne s'agit pas là de préalables, comme l'a dit le représentant de l'Union soviétique, mais de la préparation normale à toute conférence.

13. Il faut aussi étudier soigneusement une autre question importante, celle des participants. Comme on l'a déjà dit, ce n'est pas résoudre le problème que de déclarer qu'il faudra inviter "tous les pays". Tous les Membres des Nations Unies et des institutions spécialisées devraient être invités, mais la

question demeure de savoir comment assurer la participation effective de pays importants du point de vue militaire. Il semblerait prudent de déterminer si la Chine communiste serait disposée à assister à cette conférence et à y apporter une contribution réelle, car il n'y aurait aucun intérêt à tenir une conférence qui n'ajouterait rien à ce qui peut se faire dans le cadre de l'ONU.

14. Enfin, si une conférence mondiale doit avoir lieu, il sera absolument nécessaire, comme l'a déjà suggéré le représentant du Canada, de constituer une sorte d'organisme préparatoire chargé d'examiner les questions d'organisation et de fond et de formuler ensuite ses recommandations aux gouvernements. Nombre de gouvernements certainement sont d'avis qu'ils doivent réserver leur décision quant à leur participation jusqu'au moment où ils auront pu étudier les recommandations sur la façon de traiter ces nombreuses questions. A moins d'être préparée minutieusement, une conférence mondiale refléterait sans doute la discordance entre nations et pourrait entraîner un durcissement des positions plutôt qu'une augmentation des points d'accord. Pour leur part, les Etats-Unis étudieront avec soin les recommandations qui pourront être formulées à ce sujet; dans l'intervalle, ils seront contraints de réserver leur position quant à leur participation à une conférence mondiale du désarmement. En conclusion, M. Foster insiste sur une préparation minutieuse en vue d'assurer que toute conférence mondiale facilite le progrès au lieu de l'entraver, mette en confiance tous les intéressés et les assure de pouvoir échapper à un déploiement de propagande qui compromettrait les buts mêmes que chacun veut atteindre. La délégation des Etats-Unis se réserve le droit d'intervenir à un stade ultérieur du débat.

15. M. WALDHEIM (Autriche) rappelle que l'idée de convoquer une conférence mondiale du désarmement, qui serait ouverte à tous les pays, a obtenu un large appui à la Commission du désarmement. Depuis quelques mois, de nombreuses délégations procèdent à des échanges de vues afin de trouver le meilleur moyen de mettre ce projet à exécution. Maintes questions se posent auxquelles on n'a pas encore trouvé de solution. Cela tient à la complexité technique et politique de ces questions et la délégation autrichienne estime que pour mener le projet à bien il faudra faire preuve de beaucoup de persévérance et de patience. Pour sa part, elle appuie l'idée d'une conférence mondiale et elle est prête à collaborer à sa réalisation.

16. Pour réussir, une conférence mondiale du désarmement exige non seulement une préparation minutieuse du point de vue technique, mais encore une idée claire de ses multiples incidences politiques. Il faudra donc examiner, en toute objectivité et sans passion, un certain nombre de questions préliminaires en sorte que l'unanimité puisse se faire au sein de la Première Commission au sujet de la tenue de ladite conférence.

17. A l'ordre du jour de la Première Commission, six questions au moins ont trait de près ou de loin à la question primordiale d'un désarmement général et complet. L'ONU prend le pas dans ce domaine et, de plus en plus, les Etats Membres souhaitent que l'Organisation joue un rôle en matière de désarmement, conformément à la Charte. Au cours de l'année,

le Comité des dix-huit puissances a joué un rôle de plus en plus important et utile et il a même été chargé d'élaborer un traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. La délégation autrichienne pense donc que le rôle et la compétence de l'ONU en matière de désarmement doivent rester intacts et que l'appareil actuel des Nations Unies en matière de désarmement doit, malgré ses faiblesses, être intégralement conservé.

18. Par conséquent, loin de rivaliser avec l'ONU, la conférence mondiale du désarmement devrait renforcer les efforts déployés par l'Organisation. La proposition adoptée par la seconde Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, en octobre 1964, répondait à la même considération et la délégation autrichienne ne peut que se féliciter de l'initiative prise par les auteurs du projet de résolution dont la Commission est saisie. Outre qu'elle relancerait le processus du désarmement, la conférence permettrait de mettre sur pied une tribune internationale. La participation de tous les pays aux négociations sur le désarmement est en effet souhaitable, d'autant plus que l'interdépendance croissante entre les nations est un des facteurs décisifs de désarmement. Des accords complets doivent, pour être efficaces, être conclus entre tous les pays, et notamment entre toutes les grandes puissances militaires. Il faut espérer que tous les pays, et surtout ceux qui possèdent des armes nucléaires, prendront part à la conférence mondiale du désarmement.

19. Le succès de la conférence ne dépendra pas uniquement du nombre des pays rassemblés, mais aussi de la compréhension mutuelle que les travaux de la Première Commission auront préalablement permis d'instaurer. A ce propos, la délégation autrichienne pense que les principes convenus pour les négociations relatives au désarmement<sup>3/</sup>, qui sont la base même des négociations, tant à New York qu'à Genève, devraient fournir un point de départ sérieux au travail de la conférence. Une entente universelle sur le contenu de ces principes représenterait déjà un progrès considérable. Indépendamment de questions difficiles et encore prématurées comme l'ordre du jour et le règlement de la conférence, il est d'autres questions techniques qu'il convient de régler à l'avance, dans le détail, telles que le lieu, la date, la durée et le financement de cette conférence et, pour ce faire, il conviendrait de créer un comité préparatoire dont les membres seraient choisis sur la base d'une large répartition géographique et politique.

20. L'organisation de la conférence mondiale du désarmement posera certes des problèmes et des difficultés, mais si tous les pays font l'effort nécessaire, c'est une idée qui devrait pouvoir être menée à bien. C'est dans cet esprit que la délégation autrichienne appuie l'idée d'une conférence mondiale sur le désarmement et elle est disposée à apporter tout son concours.

21. M. ROSSIDES (Chypre) déplore qu'après tant d'années le désarmement reste un objectif hors d'atteinte. Les échecs subis ont des causes multiples, mais l'une des causes principales est l'incompatibilité

foncière entre la notion même de désarmement et l'équilibre des forces à maintenir pendant le processus du désarmement. Le monde traverse une période critique de transition au cours de laquelle l'humanité s'efforce d'aller vers la raison, tout en restant dominée par l'idée de force.

22. Une autre cause d'échec a été l'absence d'efforts parallèles en vue d'accroître les fonctions des Nations Unies dans le domaine du maintien de la paix. Or il est indispensable d'étendre le rôle des Nations Unies dans ce domaine, si l'on veut créer une atmosphère de sécurité favorable au désarmement. Si les méthodes qui peuvent permettre d'aboutir au désarmement sont demeurées les mêmes, les tribunes ont changé. Les négociations bilatérales entre les puissances nucléaires ont été remplacées par des conférences multilatérales rattachées aux Nations Unies et d'où est né le Comité des dix-huit puissances. La constitution de ce comité représente un progrès inestimable car il permet les discussions détaillées et les négociations poussées qui peuvent assouplir les positions rigides prises par les blocs adverses et réduire les écarts. A cet égard, les huit puissances non alignées qui font partie du Comité ont joué un rôle des plus constructifs.

23. La proposition tendant à réunir une conférence mondiale du désarmement est une proposition nouvelle et hardie. Elle a d'abord été faite par la seconde Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, qui s'est tenue au Caire en 1964. Puis, au début de 1965, ceci après que d'autres propositions eurent été faites, notamment par la République populaire du Chine et la France, la Commission du désarmement a adopté une résolution relative à une conférence mondiale. Depuis, des discussions et des négociations se sont engagées en vue de déterminer s'il était souhaitable de tenir une telle conférence et éventuellement en préciser les modalités. Le Secrétaire général a préconisé la réunion d'une conférence mondiale sur le désarmement dans l'introduction à son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation (A/6001/Add.1). Dans une déclaration qu'il a faite au Canada en septembre 1965, il a également dit qu'on ne pouvait faire de progrès dans le domaine du désarmement tant qu'une des principales puissances militaires ne participait pas aux discussions. Au Sénat des Etats-Unis, des voix se sont aussi exprimées en ce sens, notamment celle du sénateur Robert Kennedy, qui a parlé en faveur de la participation de la Chine aux négociations de Genève.

24. Plusieurs raisons militent en faveur de la tenue d'une conférence du désarmement. La première et la plus importante c'est qu'il faut inciter les Etats dotés d'une grande puissance militaire et qui ne participent pas encore aux pourparlers — c'est-à-dire la Chine et la France — à y prendre part. La deuxième raison serait que la conférence permettrait de donner un nouvel élan aux négociations générales sur le désarmement. Le monde est las des négociations stériles menées depuis tant d'années. La signature du Traité d'interdiction partielle des essais d'armes nucléaires avait suscité certains espoirs qui se sont dissipés. La perspective d'une conférence mondiale du désarmement ouvre de nouveaux horizons. La composition de l'organisme de négociations s'élargis-

<sup>3/</sup> Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, seizième session, Annexes, point 19 de l'ordre du jour, document A/4879.

sant au point de devenir universelle, la conception de sa tâche doit elle aussi être élargie. La conférence devrait traiter de la question du désarmement en tenant compte des intérêts de l'humanité tout entière et la considérer non pas comme un problème isolé, mais comme un problème étroitement lié à l'ensemble des efforts qu'imposent la paix du monde et la survie de l'humanité.

25. Une conférence de cet ordre, qui réunirait environ 125 participants, se prêterait davantage à des entretiens qu'à des négociations détaillées, mais elle pourrait frayer la voie à des négociations menées dans un esprit nouveau au sein d'une assemblée plus restreinte, telle que le Comité des dix-huit puissances. Elle aurait évidemment à son ordre du jour la question du désarmement général et complet et les mesures connexes. Il serait toutefois souhaitable qu'en fin de compte des mesures plus hardies et plus efficaces puissent être prises si l'on veut faire disparaître totalement la menace nucléaire, telles que la destruction des armements, assortie de mesures parallèles dans les autres domaines de la coopération internationale, ce qui donnerait tout son sens au désarmement.

26. Si de nombreuses délégations pensent, comme la délégation chypriote, qu'une conférence mondiale servirait la cause du désarmement, il en est d'autres qui pensent qu'une conférence de cette nature la desservirait. Ils craignent qu'elle n'avive certaines tendances politiques, ce qui ne ferait qu'aggraver l'atmosphère des négociations. Ils estiment que s'il est déjà difficile d'aboutir à un accord entre les participants actuels, cela serait plus difficile encore avec de nouveaux participants. S'il est vrai qu'on court le risque de compliquer encore davantage les négociations sur le désarmement, c'est un risque auquel il faut à tout prix faire face, et le plus tôt sera le mieux. Du reste, l'absence de certains Etats, dont la participation aux négociations est essentielle, pose un risque plus grave encore. Le moment vient où des accords universels doivent être conclus, et aucune puissance n'adhérera à un accord si elle n'a pu participer à son élaboration.

27. Si une conférence mondiale sur le désarmement est actuellement souhaitable, il ne s'ensuit pas qu'elle soit possible. Des problèmes politiques très délicats se posent. L'un d'eux est celui de la participation des puissances militaires importantes qui actuellement ne prennent pas part aux négociations sur le désarmement.

28. On ne peut être préalablement assuré de la présence de l'un quelconque de ces Etats. Une réponse ne peut être obtenue que par des sondages diplomatiques, suivis naturellement d'invitations en bonne et due forme. On a suggéré de faire appel à certains participants à la seconde Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés pour les négociations préliminaires et cette suggestion paraît judicieuse. Ces négociations permettraient de déterminer comment constituer dans les meilleures conditions un comité chargé de préparer la conférence. La période des sondages se terminerait avec la création dudit comité, qui aurait un caractère et des règles de procédures propres. La conférence, elle, ferait naturellement rapport aux Nations Unies qui

sont, sans aucun doute, l'instance compétente en dernier ressort.

29. Une autre question se pose, celle des rapports qui doivent exister entre la conférence mondiale du désarmement et l'ONU. La conférence devrait normalement être un organe subsidiaire de l'Organisation. Cependant, la situation actuelle n'est pas une situation normale. Techniquement parlant, la conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement n'est pas une création de l'Organisation, bien qu'elle ait été approuvée par elle dans une résolution spéciale, qu'elle soit administrée par le Secrétaire des Nations Unies et qu'elle soit financée sur le budget ordinaire. Le problème que pose l'organisation d'une conférence mondiale c'est de trouver un équilibre qui permette de la lier suffisamment aux Nations Unies sans écarter les gouvernements non membres, qui pensent devoir entrer dans l'Organisation par la grande porte et non par l'intermédiaire d'un organe subsidiaire. Les rapports entre la conférence et les Nations Unies devront faire l'objet de négociations poussées. Une possibilité consisterait à demander au comité préparatoire de faire rapport à la Commission du désarmement ou à son président. Une autre consisterait à associer l'ONU à la phase des négociations préparatoires et à laisser les rapports s'établir d'eux-mêmes. Une troisième serait d'offrir à la conférence les services du Secrétariat de l'ONU, comme ce fut le cas pour la création d'une zone dénucléarisée en Amérique latine.

30. Un autre problème se pose, celui des rapports à établir entre la conférence mondiale et le Comité des dix-huit puissances. Il semble que le Comité devrait refléter la composition plus large de la conférence mondiale. Cette conférence devrait faire progresser les négociations, sans négocier elle-même de traités. A cette fin, des négociations auraient lieu ultérieurement au Comité des dix-huit puissances, éventuellement élargi.

31. Enfin, la préparation d'une conférence mondiale du désarmement ne devrait pas ralentir les négociations et discussions en cours. La question est trop importante et trop urgente pour que l'on puisse permettre un relâchement ou un arrêt de ces négociations, pendant que les négociations préparatoires à la convocation d'une conférence mondiale auront lieu.

32. Pour M. BELAUNDE (Pérou), plus qu'un problème d'opinions ou de bonne volonté, le désarmement est avant tout un problème technique. En effet, le désarmement général et complet ne va pas à l'encontre de l'opinion publique mondiale, qui a toujours suivi la question avec le plus grand intérêt. L'obstacle principal n'est donc pas l'absence de ce facteur psychologique et moral mais plutôt la difficulté de concilier les intérêts des grandes puissances et de faire régner entre elles une confiance réciproque. La volonté de pouvoir entraîne malheureusement la méfiance à sa suite. Le problème du désarmement est donc à la fois psychologique et technique. Grâce aux progrès de la science, qui ont éliminé en partie les causes de méfiance, on a pu conclure le traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau. Mais la technique n'est pas encore assez avancée pour instaurer la pleine confiance en ce qui

concerne l'interdiction des essais souterrains, qui serait un pas définitif vers le désarmement.

33. Les choses étant ainsi, il est permis de se demander si, en dépit de l'immense retentissement qu'aurait une conférence que l'on peut qualifier d'œcuménique, le simple fait de réunir une conférence du désarmement aurait le pouvoir magique de supprimer la cause profonde, essentielle et cachée de la méfiance qui est à la base du problème du désarmement. Par ailleurs, il ne faut pas sous-estimer l'influence de l'opinion publique mondiale, qui, à l'occasion d'une telle conférence, se concentrerait sur le désarmement. Par conséquent, on peut espérer, sans se bercer d'illusions, que cette conférence serait utile. En effet, en présentant l'avantage de ne porter que sur un seul sujet, elle serait une occasion d'établir que les petits pays ont pour responsabilité d'offrir leur collaboration et d'examiner courageusement les responsabilités des grandes puissances. C'est un grand honneur que d'assumer une responsabilité et la soumettre au contrôle de l'humanité est non seulement un devoir mais aussi une excellente manière de mettre en lumière le rôle que chaque pays a joué dans le problème du désarmement. Si, donc, une conférence du désarmement peut servir à donner aux puissances nucléaires le sentiment de leurs responsabilités en face du monde, à souligner la nécessité de faire progresser la technique et à inciter les pays à renoncer à la méfiance pour créer un climat de compréhension réciproque, elle sera utile. Il faut par conséquent saisir cette occasion de concentrer les feux de l'opinion mondiale sur le désarmement et ne pas se laisser aveugler par les risques de propagande que comporte une telle conférence sans voir les avantages qu'elle présente. L'expérience des Nations Unies prouve que la raison et la vérité finissent par l'emporter sur les passions et les souhaits utopiques.

34. La délégation du Pérou est donc d'avis qu'une conférence du désarmement devrait avoir lieu, ne serait-ce que pour donner à ce problème la diffusion qu'il mérite et que la presse mondiale ne donne plus aux débats de la Première Commission. Toutefois, pour que la conférence produise autant d'effets sur le plan technique que sur le plan psychologique, il vaudrait mieux demander, dans le projet de résolution (A/C.1/L.340 et Add.1 et 2), que la délégation péruvienne appuiera, la collaboration des milieux techniques et scientifiques du monde entier et les prier de présenter des rapports concernant les divers aspects du désarmement à la conférence et au comité

préparatoire. Aux rapports scientifiques viendrait s'ajouter l'opinion des juristes sur la forme de contrôle à laquelle serait soumise l'interdiction totale des essais et de la fabrication des armes nucléaires, qui ne peut en effet être laissée à la simple bonne foi. Le comité préparatoire dont la création est prévue dans le projet de résolution devrait donc être chargé non seulement d'entreprendre des consultations politiques mais encore de s'assurer la collaboration de techniciens, d'hommes de science et de juristes ainsi que de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

35. Pour terminer, M. Belaúnde fait remarquer que même ceux qui doutent de l'utilité d'une conférence mondiale n'ont pas nié son importance en tant que tribune où les pays qui ne participent pas aux débats sur le désarmement à la Première Commission ou au Comité des dix-huit puissances pourraient prendre la parole. La proposition soumise par le représentant de l'Arabie Saoudite, à savoir que toutes les puissances nucléaires devraient entamer des négociations visant à assurer leur participation, est à retenir. Chacun sait à quelles difficultés le comité préparatoire va se heurter à cet égard. Dans ces conditions, peut-être vaudrait-il mieux ne pas fixer de date limite, qui risque de rendre précipitée ou prématurée la convocation de la conférence. Si l'on veut obtenir la collaboration des milieux scientifiques et juridiques du monde et consulter sérieusement les grandes puissances, il n'est pas certain que le comité puisse terminer sa tâche à la fin de l'année 1966 pour que la conférence puisse avoir lieu avec succès en 1967. Il serait donc sans doute préférable de laisser au comité lui-même le soin de fixer la date de la conférence. Il serait bon, en outre, que les auteurs du projet de résolution précisent quels seront les liens entre les Nations Unies et la conférence.

36. M. Belaúnde espère que, compte tenu des idées qu'il a exposées, les auteurs du projet de résolution changeront leur texte afin de rendre possible l'adoption unanime de la résolution. Il se réserve le droit de reprendre ultérieurement la parole si besoin était.

37. Le **PRESIDENT** rappelle aux membres de la Commission qu'ils sont censés prendre la parole selon l'ordre dans lequel ils se sont inscrits, faute de quoi ils seront considérés comme ne souhaitant plus intervenir dans le débat. Il invite instamment les orateurs inscrits à se tenir prêts à prendre la parole à leur tour.

La séance est levée à 16 h 50.